

COMMUNE DE PLUNERET

7, place Vincent Jollivet
56400 PLUNERET

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2020

Annexe de la délibération n° 20200205/07 :**Rapport relatif au débat d'orientations budgétaires 2020**

Les communes de plus de 3 500 habitants sont soumises à l'obligation d'organiser un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans un délai de deux mois précédant le vote du budget primitif.

Il permet :

- de discuter et de déterminer les grandes orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif
- d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité
- de définir la stratégie financière de la commune.

I - Le contexte général : situation économique et sociale**Économie :**

En 2019, la croissance économique a ralenti sur fond d'incertitude. A la fin de l'année quelques éléments positifs semblent se profiler. Les tensions entre les Etats-Unis et la Chine s'apaisent quelque peu et le Royaume-Uni (pour le moment) semble avoir choisi une voie claire pour sortir de l'Europe.

En Europe, la croissance a été faible et dans l'ensemble la France s'en sort mieux que les autres, sans doute du fait des mesures qui ont suivi le mouvement des gilets jaunes et qui ont amélioré le pouvoir d'achat et donc la consommation. Les investissements des entreprises restent élevés. Bizarrement, un des freins à la croissance des entreprises est la difficulté de recrutement.

Début 2020, le retour des tensions au Moyen-Orient avec l'élimination par les Etats Unis du Général SOLEIMANI peuvent nous faire craindre le pire dans cette région avec des conséquences potentiellement importantes pour notre économie. De même, la question du Brexit, même si la situation politique au Royaume-Uni s'éclaircie, est loin d'être définitivement réglée et les négociations sur un accord final seront longues.

Les évolutions technologiques font aussi que le monde change très vite. La création de nouvelles monnaies virtuelles aura quelles conséquences ? Seront-elles interdites ? Pourra-t-on enfin imposer les grands groupes de la nouvelle économie comme les autres et leur faire respecter nos réglementations ? Dans quels sens iront les changements qui viennent ?

Nous sommes dans une période de grandes incertitudes politiques, technologiques et climatiques qui remettent en cause nos organisations anciennes et les choses évoluent vite. Pour cela, nous devrions privilégier des formes d'organisation évolutives qui nous permettent de nous adapter rapidement.

Malgré tout, nous pouvons rester optimiste et penser que nous pourrions collectivement nous adapter. Dans l'immédiat, la croissance devrait se maintenir en 2020.

Pour ce qui concerne le budget de la Commune :

Les recettes liées à l'activité immobilières ont été très élevées en 2019, presque au même niveau exceptionnel de 2017. Les droits de mutation s'élèvent à 296 042 €, les taxes sur les terrains nus devenus constructibles à 22 378 € et la taxe d'aménagement s'élève à 228 141€, soit un montant total de 546 561 €

De manière générale, l'activité immobilière a été très forte en 2019 du fait du nombre important de transactions, un niveau exceptionnel. Plus d'un million de transactions en 2019 sur l'ensemble de la France et des prix en hausse, ce qui gonfle les recettes proportionnelles au prix des transactions.

Nous avons délivré 50 permis de construire pour 44 logements, enregistré 147 déclarations préalables et 4 permis d'aménager ont été accordés.

Pour 2020, les 50 logements sociaux, dont la construction devait commencer en 2019, devraient enfin démarrer rue Cadoudal. Les maisons individuelles ont déjà commencé.

Le lotissement Acanthe Dervenn 2 (18 lots libres, 3 en accès aidé, 19 logements sociaux) et le lotissement Wernen ivinen (26 terrains plus logement et 6 logements sociaux) devaient être commercialisés en 2020.

Nous aurons sans doute 2 permis d'aménager à Mériadec et la suite de l'opération Acanthe avec Dervenn 3.

L'attractivité de la Commune est toujours forte et s'appuie sur des fondamentaux solides que sont son positionnement géographique et de nombreux équipements et services.

Evolution de la population (Insee) :

année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
nombre d'habitants	5 350	5 374	5 435	5 484	5 599	5 712	5 855

La population légale millésimée 2017 entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2020 est de 5 855 habitants, sachant que la population réelle est certainement plus élevée.

La population DGF 2019 était de 5 784 habitants, celle de 2020 n'est pas encore connue.

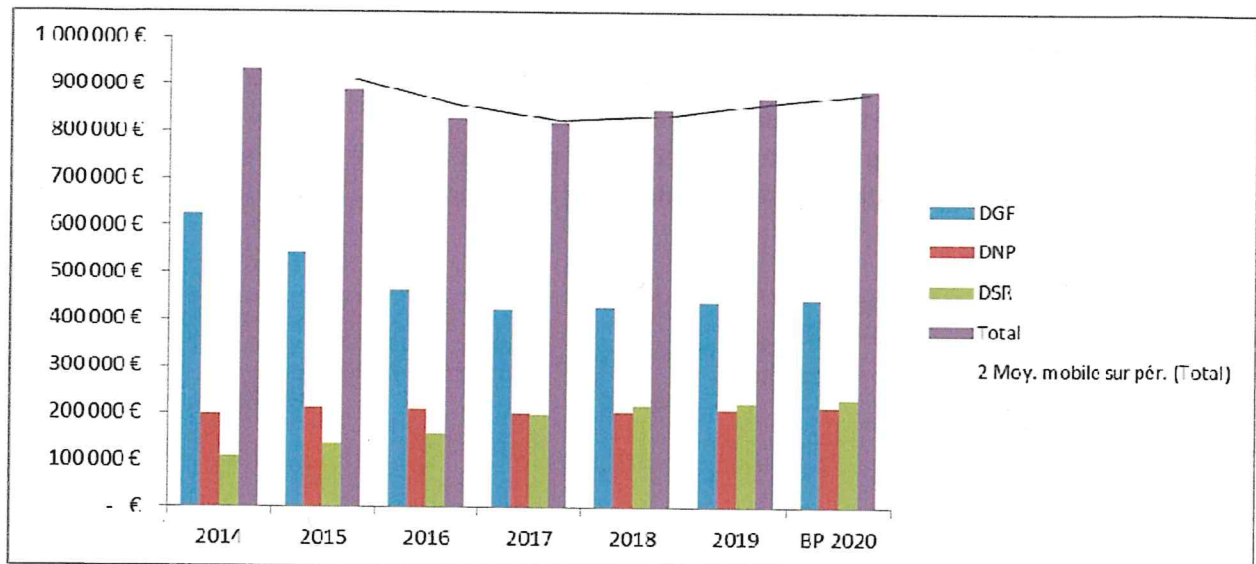
II - Les orientations budgétaires pour l'année 2020

1/ Les principales ressources budgétaires

1.1 Les concours financiers de l'Etat

- ↳ La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) d'un montant de 439 128 € soit 8.50 % de nos recettes réelles de fonctionnement. Elle est composée d'un forfait par habitant, d'une part liée à la surface de la Commune et à la longueur de la voirie.
- ↳ La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) devrait continuer à évoluer positivement.
 - La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes.
- Les dotations devraient augmenter en 2020 du fait de l'évolution constante du nombre d'habitants.
- **Evolution des concours financiers de l'Etat**

année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	BP 2020
DGF	626 031 €	540 465 €	461 542 €	422 615 €	428 322 €	439 128 €	443 519 €
DSR	109 304 €	134 780 €	157 008 €	196 439 €	215 299 €	224 397 €	231 129 €
DNP	198 591 €	212 758 €	209 533 €	202 113 €	204 739 €	210 301 €	213 456 €
Total	933 926 €	888 003 €	828 083 €	821 167 €	848 360 €	873 826 €	888 104 €
évolution	- 9 580 €	- 45 923 €	- 59 920 €	- 6 916 €	27 193 €	25 466 €	14 278 €



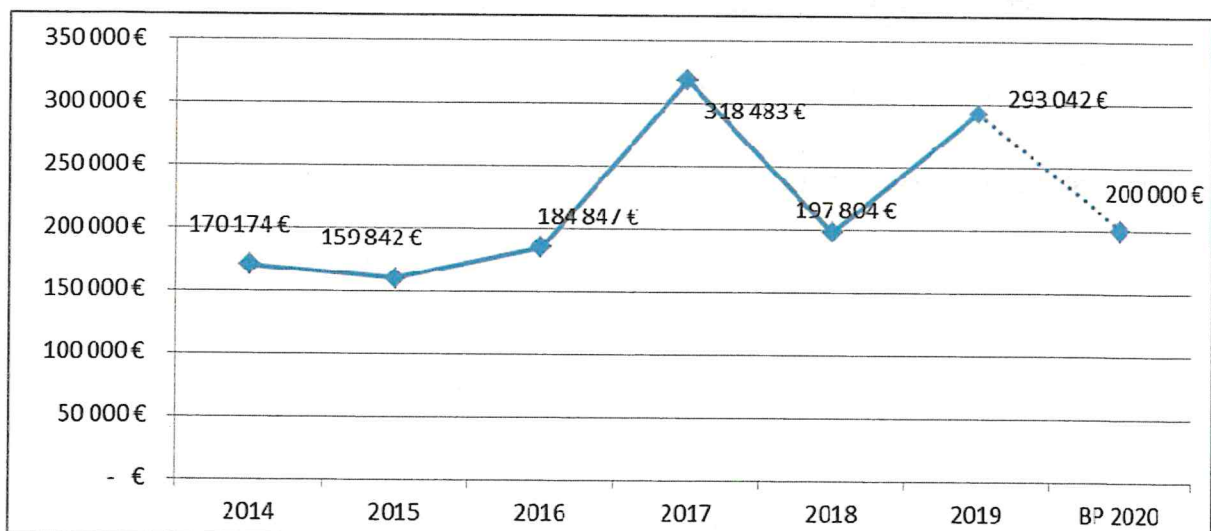
1.2 Les ressources fiscales :

↳ Les contributions directes : même si les taux n'augmentent pas, les recettes augmentent malgré tout du fait de la revalorisation des valeurs locatives.

	2004	2006	2009	2018	2019
Taxe d'habitation	16,22%	16,80%	17,14%	17,14%	17,14%
Taxe foncière bâtie	23,85%	24,71%	25,20%	25,20%	25,20%
Taxe foncière non bâtie	46,13%	47,79%	48,75%	48,75%	48,75%

↳ La taxe additionnelle aux droits de mutation

Cette taxe qui s'applique aux transactions immobilières (cession de maisons ou d'appartements) sur la Commune fluctue d'une année sur l'autre. Le taux est de 1.20 % pour la part communale. Le montant reversé à la Commune a augmenté sur 2019 et reste à un niveau élevé historiquement. Pour 2020, le produit est estimé à 200 000 €.

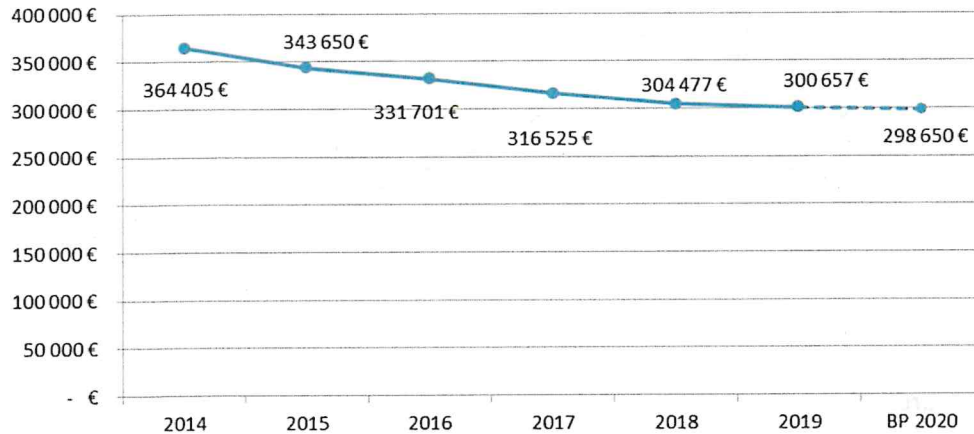


1.3 Les ressources provenant de l'intercommunalité

↳ Evolution de la contribution économique territoriale (CET).

La CET perçue par la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique est reversée à la Commune sur la base des produits 2003. La loi ne comporte pas de mécanisme d'indexation de cette compensation, d'où une perte de ressources dans la durée.

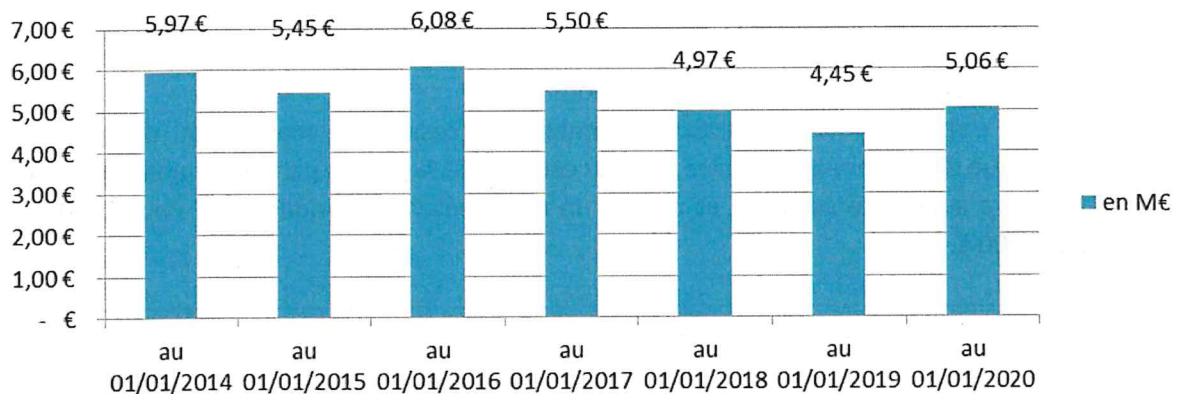
Sur 2019, le montant perçu a été de 300 557 €. Ce montant diminue au fur et à mesure de transferts de compétence vers AQTA (instruction du droit du sol, petite enfance, taxe de séjour)



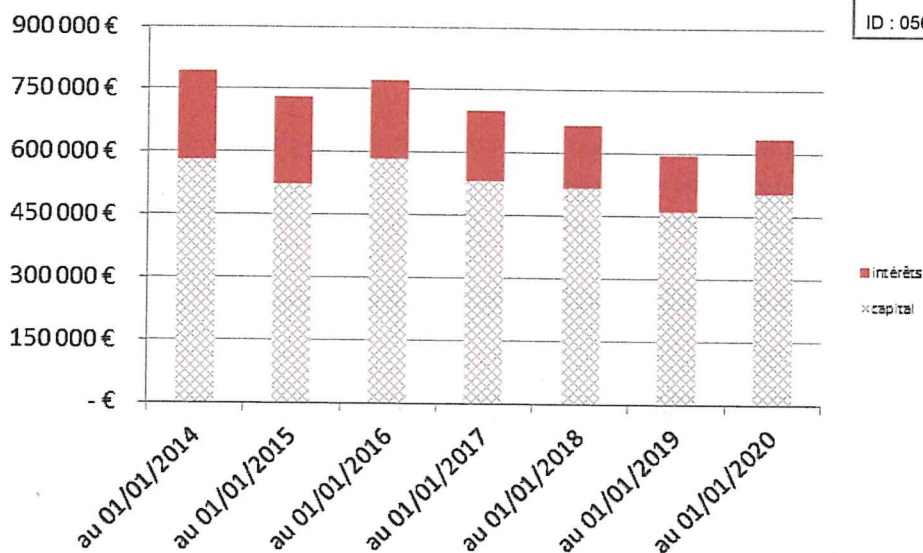
2/ Le niveau d'endettement de la Commune

Evolution de l'encours de dette depuis 2014 (en millions d'euros).

(hors SDEM et Mériadec villages)



Evolution de l'annuité depuis 2012



Structure de la dette au 01/01/2020

La Commune compte 12 prêts en cours : 8 prêts à taux fixes, 1 prêt indexé sur le Livret A, 1 prêt à taux variable et 2 prêts à taux zéro.

Selon la classification Gissler, la totalité des contrats souscrits par la Commune est classée en « 1A », ce qui correspond à un encours « très sécurisé ». La dette de la Commune ne comporte aucun emprunt toxique.

L'état de la dette pour l'année 2020 et les années à venir est la suivante :

	montant du capital restant dû	Annuité au 01/01/n			montant de la dette / habitant	population INSEE	nombre d'emprunts qui se terminent	
		capital	intérêts	total				
au 01/01/2020	5 057 646 €	504 469 €	132 278 €	636 747 €	863,82 €	5855	2020	0
au 01/01/2021	4 553 177 €	507 198 €	116 752 €	623 950 €	777,66 €	5855	2021	0
au 01/01/2022	4 045 979 €	509 967 €	101 285 €	611 252 €	691,03 €	5855	2022	2
au 01/01/2023	3 536 012 €	465 659 €	85 731 €	551 390 €	603,93 €	5855	2023	1
au 01/01/2024	3 070 353 €	458 667 €	70 211 €	528 878 €	524,40 €	5855	2024	1
au 01/01/2025	2 611 686 €	381 774 €	55 630 €	437 404 €	446,06 €	5855	2025	0

L'annuité du prêt souscrit en décembre 2019 ne figure pas dans ce tableau compte tenu de la non transmission à ce jour du tableau d'amortissement.

Si l'on intègre à la dette communale la quote-part des emprunts contractés par les organismes de regroupement (Morbihan énergies et Mériadec villages) pour le compte de la Commune, le montant de la dette par habitant passe alors à 947.34 € au 1^{er} janvier 2020.

	montant du capital restant dû au 01/01/2020	remboursement	
		capital	intérêts
Morbihan énergies	26 245,37 €	17 680,50 €	876,15 €
Mériadec villages	462 771,75 €	38 553,00 €	8 372,00 €
TOTAL	489 017,12 €	56 233,50 €	9 248,15 €

Tout nouvel emprunt souscrit au cours de l'année fera évoluer le montant de la dette par habitant. Ainsi, pour un emprunt d'un montant de 500 000 €, la dette augmenterait de 85.40 €.

Les prochaines fins de contrats pour la Commune seront en 2022 puis 2023.

Les emprunts vis-à-vis de Morbihan énergies s'éteindront en 2021.

3/ Le niveau d'épargne

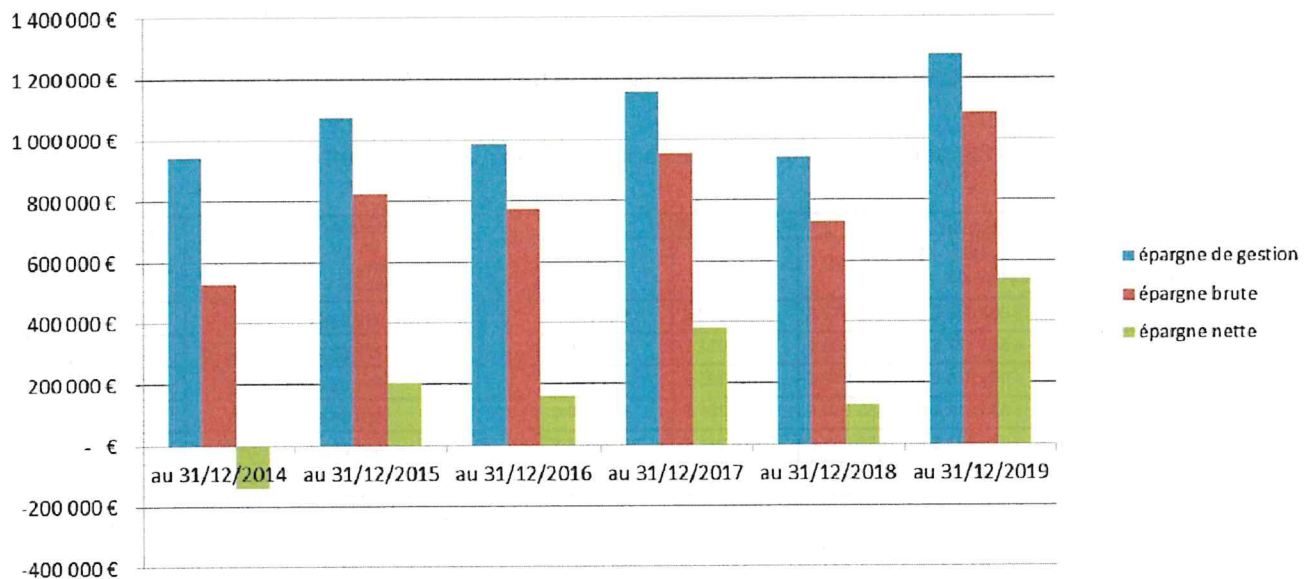
L'épargne de gestion correspond au solde de produits de gestion et des charges de gestion. Elle permet de voir si la Commune ne vit pas au-dessus de ses moyens.

L'épargne brute correspond à l'épargne de gestion diminuée des frais financiers et des charges exceptionnelles.

L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour financer les nouveaux équipements après avoir remboursé le capital de la dette.

	au 31/12/2014	au 31/12/2015	au 31/12/2016	au 31/12/2017	au 31/12/2018	au 31/12/2019
épargne de gestion	945 964 €	1 074 729 €	986 574 €	1 154 409 €	941 695 €	1 278 182 €
épargne brute	530 124 €	823 391 €	775 422 €	952 952 €	729 403 €	1 087 287 €
épargne nette	- 136 309 €	203 225 €	159 874 €	381 596 €	128 710 €	539 933 €

* avec en 2014 la régularisation des contributions directes de 180 733 € perçues 2 fois sur 2013.



Augmenter notre épargne nette est la seule solution pour financer les investissements nécessaires. En effet, nos capacités d'endettement supplémentaires sont presque nulles et les impôts sont déjà élevés. Cela implique de maîtriser au mieux les dépenses de fonctionnement et d'optimiser les recettes.

4/ Les orientations budgétaires 2020

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses réelles de fonctionnement ont été maîtrisées entre 2018 et 2019. Elles ont diminué de 173 764 €.

En 2020, la masse salariale augmentera du fait de l'augmentation de la prime d'assurance « risques statutaires » suite au nouveau contrat. La préparation budgétaire fait état de demandes des services stables. Les arbitrages amèneront à faire des choix visant un maintien de l'excédent budgétaire, hors variation des recettes immobilières exceptionnelles.

A la fin de travaux de l'extension du restaurant scolaire, son organisation devrait se stabiliser une fois la plonge mis en route.

Les effectifs devraient rester stables. Le seul changement sera le passage à plein temps de la chargée de la culture et de la communication.

Les dépenses d'investissement :

L'extension du restaurant scolaire touche à sa fin ainsi que la rénovation des sanitaires de l'école. Cela fait partie des restes à réaliser.

Il sera prévu le programme sur l'église (diagnostic pour des travaux de sécurisation en 2021) et un programme pour la réhabilitation de la salle Nicolazic (demande de subvention DETR faite pour ce projet).

Un budget pour les liaisons cyclables entre Ste Anne d'Auray et Pluneret sera prévu ainsi que pour le projet de création d'un centre-ville attractif (phase étude).

Parallèlement, le groupe de travail concernant l'extension de l'école continuera de se réunir pour définir un programme à partir des besoins.

Bien sûr des travaux de voirie seront réalisés et divers travaux sur les équipements communaux. Le programme de modernisation de l'éclairage public en collaboration avec Morbihan Energies sera poursuivi.

Un budget pour des achats immobilier sera prévu.

Les recettes d'investissement

ETAT

- ↳ Le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA). Le dispositif permet, à compter du 1^{er} janvier 2016, de compenser la TVA sur certaines dépenses de fonctionnement sous réserve des conditions d'éligibilité. Le taux est de 16.404 % depuis le 1^{er} janvier 2016.
- ↳ La Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux (DETR). Des règles d'intervention fixent les projets éligibles avec une critérisation liée au développement durable a été intégrée.

CONSEIL DEPARTEMENTAL :

- ↳ Le Taux de Solidarité Départementale (TSD) modulé entre les communes selon leur potentiel fiscal est de 15 % depuis 2010. Le Conseil Départemental du Morbihan a décidé de relever le plafond de dépenses de 500 000 à 750 000 €. Il est envisagé de percevoir un taux supérieur à 15 % (20 ou 25 %). On peut se réjouir de cette aide supplémentaire qui est le résultat de la bonne gestion du Département.

CONSEIL REGIONAL : les dispositifs en place sont maintenus sachant que les communes sont peu éligibles aux dispositifs régionaux.

AQTA :

- ↳ Le fonds de concours est réservé aux opérations concernant les communes membres de la communauté de communes AQTA. Il doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation d'un équipement/investissement. Son mode de distribution a été modifié en 2018 pour être ciblé sur de grosses opérations et sur des communes prioritaires.

PLUNERET, le 06 février 2020

Le Maire,
Franck VALLEIN

